



2025-2026

Règlement intérieur **PÉRISCOLAIRE (+ mercredi)**

Site de BIVILLE, Ste CROIX-HAGUE, ACQUEVILLE et VASTEVILLE

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Si nous n'avons pas de dossier les enfants ne seront pas pris en charge par HVL.

La famille doit obligatoirement compléter un dossier d'inscription pour chaque enfant, prendre connaissance et accepter le présent règlement. L'inscription est à renouveler tous les ans. La période des inscriptions fera l'objet d'une information auprès des familles, chaque année, via les moyens de communication suivants : affichage, site internet, groupe Facebook, ENT'one, ...

Il faut une fiche de renseignements ENFANT, la fiche de consentement des données, un PAI si besoin, le carnet de vaccinations de l'enfant (ou certificat médical relatif aux vaccins), votre dernier avis d'imposition, votre nom et numéro de police d'assurance.

Attention : Les parents concernés par une garde alternée doivent déposer chacun un dossier.

En cas de changement de situation familiale ou de tout élément déclaré lors de l'inscription, les parents s'engagent à modifier directement le contenu des informations répertoriées dans leur dossier auprès de HVL, par mail uniquement.

L'adhésion par famille de 5€ à HVL est obligatoire (elle vous sera facturée sur la 1^{ère} facture). Elle est comptée seulement pour les enfants qui fréquentent le périscolaire du matin, soir, mercredi ou vacances.

Les enfants qui ne fréquentent que le temps du midi, ne sont pas concernés par cette adhésion payante.

Le tarif de l'accueil périscolaire est fixé en fonction des revenus du foyer, à la demi-heure (voir partie TARIFICATION). Toute demi-heure commencée est due.

PERISCOLAIRE MATIN

Les enfants doivent être déposés par les parents dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Rappel : L'équipe d'animation arrivant dans les locaux avant l'ouverture, les parents devront attendre 7h15 pour y laisser leurs enfants. Les parents doivent également s'assurer que l'équipe d'animation est bien arrivée.

PERISCOLAIRE SOIR

- Les enfants inscrits régulièrement au périscolaire du soir seront récupérés par l'équipe HVL à la sortie de l'école ou la descente du bus, et accompagnés à la garderie. Les parents devront impérativement prévenir HVL au 02.33.10.21.21 ou par sms au 07.82.71.88.99 ou par Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com, avant la veille 18h30 pour tout changement.
- Les enfants qui sont inscrits occasionnellement au périscolaire du soir devront prévenir HVL pour être récupérés au 02.33.10.21.21 ou par sms au 07.82.71.88.99 ou par Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com, avant la veille 18h30 pour tout changement.
- Les enfants ne seront pas autorisés à partir seuls, ils doivent impérativement être récupérés par une personne majeure dûment déclarée sur la fiche de renseignements.
- A partir du moment où l'enfant est pris en charge par l'équipe d'HVL, ils ne pourront pas être récupérés sur le chemin mais uniquement dans les locaux HVL.
- Prévenir à l'oral ou via le cahier de l'école le maître ou la maîtresse ne vaut pas inscription chez nous, vous devez sans faute nous contacter par les moyens décrits ci-dessus.
- Le goûter est fourni et facturé 0,40 € par HVL.
- **Retard :** Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire (départ soir) ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation pour 1 retard > 15 min ou 3 retards ≤ 15min constatés.

LE TEMPS DU MIDI

Le repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis se déroulent sur 2 services à Ste Croix et Acqueville, et 1 seul sur Vasteville. Ils sont gérés par les agents de la Hague. Les inscriptions pour la restauration se font auprès des services de la Hague et ce sont ces services qu'il faut prévenir pour annuler un repas sur les 4 jours scolaires.

HVL s'occupe des enfants sur le temps du midi (avant ou après le repas) en proposant des activités manuelles, jeux sportifs et temps libre. Les enfants étant sous notre responsabilité durant ces temps, **l'inscription est obligatoire auprès d'HVL** afin de pouvoir contacter les parents en cas de problème.

HVL ne pourra pas prendre en charge un enfant s'il n'est pas inscrit à la restauration scolaire et ne pourra pas prendre en charge non plus les enfants avant l'heure de l'école. Aucune arrivée n'est possible entre 12h00 et l'école. Un départ est possible, en cas de rendez-vous extérieur seulement, merci de prendre contact avec le secrétariat.

LES MERCREDIS

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET D'ACCÈS

Si nous n'avons pas de dossier les enfants ne seront pas pris en charge par HVL.

La famille doit obligatoirement compléter un dossier d'inscription pour chaque enfant, prendre connaissance et accepter le présent règlement. L'inscription est à renouveler tous les ans. La période des inscriptions fera l'objet d'une information auprès des familles, chaque année, via les moyens de communication suivants : affichage, site internet, groupe Facebook, ENT'one, ...

Le dossier d'inscription est à retirer au bureau HVL ou via le site internet de HVL. Dans tous les cas, il faut une fiche de renseignements ENFANT, la fiche de consentement des données, un PAI si besoin, le carnet de vaccinations de l'enfant (ou certificat médical relatif aux vaccins), votre dernier avis d'imposition, votre nom et numéro de police d'assurance.

Attention : Les parents concernés par une garde alternée doivent déposer chacun un dossier.

En cas de changement de situation familiale ou de tout élément déclaré lors de l'inscription, les parents s'engagent à modifier directement le contenu des informations répertoriées dans leur dossier auprès de HVL, par mail uniquement.

L'adhésion par famille de 5€ à HVL est obligatoire (elle vous sera facturée sur la 1^{ère} facture).

Le tarif de l'accueil du mercredi est fixé en fonction des revenus du foyer, à la journée ou demi-journée (voir partie TARIFICATION).

VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Les enfants de La Hague seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.

Les enfants seront accueillis sur le site demandé (par ordre de préférence) dans la limite des places disponibles. Sinon, ils seront dirigés vers le site où il reste de la place.

HVL assurera une navette uniquement de Vasteville vers Biville si besoin, et seulement le matin.

Les enfants seront emmenés et récupérés par les parents le midi ou le soir.

Les inscriptions seront validées dans la première quinzaine de juillet.

FONCTIONNEMENT

Si inscrit à l'année : pas de ré-inscription à faire à chaque cycle mais prévenir dans les délais en cas d'annulation d'un mercredi.

Attention, en cas d'abus, votre enfant ne sera plus prioritaire.

Si inscrit par cycle : à chaque fin de cycle, les parents doivent réinscrire leur enfant avant une date limite qui leur sera indiquée par mail. Après cette date les enfants ne seront plus prioritaires.

Si inscrit occasionnellement : une seule inscription au début de l'année et ensuite les parents doivent se renseigner des disponibilités auprès d'HVL, en respectant les délais.

Sans réponse de la part d'HVL, soit votre mail n'est pas arrivé ou nous ne l'avons pas vu. N'hésitez pas à appeler au 02.33.10.21.21.

POUR TOUS LES SITES

Pour tout changement (annulation, inscription...) vous devez prévenir HVL au 02.33.10.21.21 ou par Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com, avant le lundi 10h00.

Les repas sont commandés par HVL via le Kiosque de La Hague, vous ne pourrez apporter aucun changement.

Retard : Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil (départ soir) ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation pour 1 retard > 15 min ou 3 retards ≤ 15 min constatés.

GESTION DES PRESENCES ET ANNULATIONS

Pour le périscolaire du matin : vous n'êtes pas obligé de prévenir de la présence ou de l'annulation de votre enfant.

Pour le temps du midi : vous devez impérativement prévenir la cuisine centrale en cas d'absence de votre enfant ou d'annuler sur le Kiosque Famille.

Pour le périscolaire du soir : les enfants inscrits régulièrement au périscolaire du soir seront récupérés par l'équipe d'HVL à la sortie de l'école ou la descente du bus et accompagnés dans les locaux HVL.

En cas de changement, les parents devront prévenir HVL au 02.33.10.21.21 ou par sms au 07.82.71.88.99 ou par Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com, avant la veille 18h30.

Pour le mercredi : les parents devront renseigner une fiche d'inscription HVL, par cycle ou à l'année.

Toute modification ou annulation de présence d'un enfant (repas et/ou matin, après-midi, journée) devra impérativement être transmise directement auprès d'HVL en appelant le 02.33.10.21.21 ou par mail (haguevacancesloisirs@gmail.com).

L'annulation devra être communiquée au plus tard le lundi précédent avant 10h00.

Pour certaines sorties, l'inscription devra être faite ou annulée deux semaines avant suivant la date limite indiquée sur le programme, sauf en cas de maladie (avec justificatif).

Pour le repas du midi, c'est HVL qui commande les repas.

En cas de non-respect des délais, la commande de repas non consommés ou les temps de présences seront facturés aux familles.

Les parents doivent être sensibilisés quant à l'impact des prévisions d'effectifs sur la qualité d'accueil et la sécurité des enfants, ainsi que sur la lutte contre le gaspillage (matériel, goûter, repas...).

Pour les sorties avec pique-nique, les enfants devront s'inscrire à la journée et il n'y aura pas de sieste.

TRANSPORTS

PERISCOLAIRE

Circuit bus (pour les enfants de Biville/Vauville)

Les enfants seront accompagnés dans le bus : pour l'aller par des animateurs HVL, et pour le retour par des animateurs de la Hague.

Au retour :

à Biville : - soit les parents récupèrent les enfants à la descente du bus
- soit les enfants vont au périscolaire.

à Vauville : les parents récupèrent obligatoirement leurs enfants à la sortie du bus.

Il n'y a pas de périscolaire sur Vauville.

Circuit bus (pour les enfants de Acqueville/Vasteville)

Les enfants seront accompagnés dans le bus par un agent de la Hague le matin et le soir.

Horaires circuit bus scolaire

Se référer aux horaires prévus par CAP COTENTIN

MERCREDI

L'organisation des accueils le mercredi fera l'objet de transports dans certaines situations, afin de conforter l'égal accès des familles aux services de proximité.

Une navette sera mise en place pour les enfants de Vasteville qui vont au centre de Biville à 9h30 via le minibus mis à disposition par La Hague, accompagné et conduit par un animateur HVL.

Ils pourront aussi se traduire par des transports en bus avec recours à un prestataire extérieur pour des sorties exceptionnelles.

TARIFICATION

Le tarif maximum de chaque accueil est attribué par défaut pour chaque famille.

Le quotient familial retenu est celui de la CAF. Il appartient à chaque foyer de nous communiquer son numéro CAF à 6 chiffres (pas le numéro de SS) afin de calculer son quotient familial et, en cas de tarification inférieure, appliquer les tarifs adaptés.

L'absence de justificatif implique le maintien du tarif maximum.

L'application de la gratuité s'opère selon des conditions particulières, définies dans le cadre d'une demande écrite adressée à HVL par un travailleur social compétent.

L'adhésion par famille de 5 € à HVL est obligatoire pour les temps payants. Elle vous sera facturée sur la 1^{ère} facture.

Retard : Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil (départ soir) ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation pour 1 retard > 15 min ou 3 retards ≤ 15 min constatés.

TARIFICATION DU PERISCOLAIRE

Le goûter est fourni et facturé 0,40 € par HVL.

Une facture sera envoyée à la fin de chaque cycle par mail.

Tranches de quotients familiaux	½ heure	1 heure	1 heure ½	2 heures	2 heures 1/2	3 heures et +
Quotient familial < 752	0,65€	1,25€	1,55€	1,85€	2,15€	2,45€
Quotient familial ≥ 752	0,90€	1,70€	2,10€	2,50€	2,90€	3,30€

TARIFICATION DES MERCREDIS

Tout enfant scolarisé ou domicilié dans La Hague bénéficie des tarifs ci-dessous.

Pour l'accueil du matin et du soir : les enfants sont pris en charge de 7h15 à 8h30 et/ou de 17h30 à 18h30. C'est la tarification périscolaire à la demi-heure, dégressive, qui s'applique.

Pour l'accueil à la journée : en plus des plages horaires de garderie (le matin et le soir), prise en charge des enfants de 8h30 à 10h00 (pas après) le matin. Vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 16h30 le soir.

Les repas sont payables à terme échu à réception de la facture émise par La Hague. Ce décompte fait apparaître le nombre de repas servis le mois considéré.

Pour l'accueil à la ½ journée : en plus des plages horaires de garderie (le matin et le soir) prise en charge des enfants le matin de 8h30 à 10h00 (pas après) jusqu'à 12h00 ou entre 13h30 et 14h00 ; et l'après midi de 12h00 ou entre 13h30 et 14h00 jusqu'à 16h30 minimum. Avec ou sans repas inclus.

Au maximum la journée est facturée 5 €, la ½ journée à 3,50 €.

En tarifs dégressifs (suivant le quotient familial de la CAF, si renseignements fournis par le parent) :

	Journée	½ journée
< 208	4 €	3 €
208/292	4,20 €	3,10 €
293/382	4,40 €	3,20 €
383/517	4,60 €	3,30 €
518/752	4,80 €	3,40 €
> 752	5 €	3,50 €

Pour les enfants domiciliés hors de La Hague, la journée sera facturée 7,5 € et la ½ journée 5 € ; qu'il s'agisse de l'accueil périscolaire du mercredi (pour les enfants non scolarisés dans La Hague) ou de l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Pour les repas de La Hague : il est facturé 5 €. Ce tarif est dégressif suivant le QF de la CAF, suivant le calcul suivant : $QF \times 0,3941 \%$

FACTURATION

La facturation est établie à terme échu, au nom du parent qui inscrit l'enfant. Le paiement doit être effectué à la date indiquée sur la facture, d'une des manières suivantes :

POUR H.V.L. : périscolaire, goûter, adhésion et mercredis

Le paiement est à effectuer auprès du secrétariat d'HVL par :

- Virement (demander notre RIB par mail)
- Chèque à l'ordre d'HVL
- Espèces
- Chèques vacances

Aucun prélèvement automatique n'est possible, trop coûteux pour notre association.

Les factures sont automatiquement transmises par mail à l'adresse indiquée dans la fiche de renseignements.

POUR LE REPAS

Les factures sont transmises par voie postale par La Hague.

VIGILANCE ET DISPOSITIONS SANITAIRES

Certaines situations sanitaires doivent faire l'objet d'un accompagnement avec avis médical, soit sous la forme d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Cette procédure ne peut être traitée dans le cadre du « kiosque famille » et impose un contact entre les familles et la direction de l'éducation. Les PAI doivent être renouvelés chaque année auprès de médecin scolaire pour le 1^{er} octobre de l'année. Il est vivement conseillé aux familles dont les enfants sont concernés par un PAI, de se rapprocher du responsable pédagogique du site périscolaire d'accueil afin de garantir la meilleure prise en compte des besoins de leurs enfants.

PRISE DE MEDICAMENTS

En cas de traitement médical de longue durée, les parents doivent s'adresser au centre médico-scolaire afin qu'un PAI soit rédigé et d'en remettre une copie à l'encadrement du site d'accueil, avec une ordonnance, accompagnée d'une demande parentale écrite. Le nom de l'enfant concerné devra être mentionné sur chaque boîte de médicaments. Ceux-ci seront délivrés à l'enfant uniquement par une personne désignée pour la durée du traitement.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toute allergie alimentaire doit être justifiée par un certificat médical mentionnant la liste exhaustive des aliments interdits. Il convient d'établir un **Projet d'Accueil Individualisé** au centre médico-scolaire et d'en remettre **une copie à la direction de l'éducation**. Les repas de substitution ne sont prévus **qu'en présence d'un PAI et après validation de la cuisine centrale** de la commune de La Hague. Sans PAI, des mesures exceptionnelles peuvent être prises, après accord formalisé avec la famille et à l'appui de l'avis d'un

professionnel de santé. Sans instruction formelle, aucun régime alimentaire ne peut être pris en compte.

IMPORTANT

Les menus sont affichés dans les espaces périscolaires, les restaurants scolaires et sur le site internet de la commune de La Hague. En cas d'allergie alimentaire, dans l'attente de la rédaction ou du renouvellement d'un PAI dans les délais impartis, l'enfant pourra être accueilli avec un panier repas fourni par la famille. Les modalités de cheminement et de conservation de ces repas devront être définies au sein d'un protocole rédigé entre la direction de l'éducation et la famille. Mais, les conditions initiales de préparation du contenu des paniers repas n'étant pas maîtrisés par les personnes de la collectivité, aucun recours ne pourra être engagé à leur rencontre en cas de difficulté.

Repas avec critères confessionnels : Les parents peuvent renseigner les restrictions dans le dossier (sans porc, sans bœuf...).

AMPLITUDE D'ACCUEIL

Un enfant de moins de 6 ans ne peut être accueilli au-delà d'une amplitude de 9 heures. Tout dépassement est soumis à validation préalable de la Directrice d'HVL.

ACCIDENTS

En cas d'accident, les personnes en charge de l'encadrement pourront demander immédiatement l'assistance des pompiers, afin de transporter l'enfant dans un hôpital. Les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription seront aussitôt averties. Il est donc primordial que HVL dispose de fiches de renseignements à jour.

REGLES DE VIE

Par définition, les accueils périscolaires constituent des espaces privilégiés du « vivre ensemble ». Les règles de vie doivent être claires, communiquées et explicitées par l'encadrement éducatif auprès des enfants, afin qu'elles soient respectées par chacun. Les écarts de comportement sont signalés aux parents. Ils peuvent faire l'objet de sanctions allant jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive des accueils.

Il est ainsi particulièrement demandé aux parents, afin de faciliter le fonctionnement, mais aussi en termes d'exemplarité vis-à-vis des enfants, d'être vigilants au respect des horaires des accueils proposés. Il en est de même pour les délais d'annulation et de modification des présences.

A l'issue de tout temps d'accueil, les enfants sont remis aux adultes autorisés à les prendre en charge. Les noms de ces personnes figurent dans le dossier d'inscription. Les enfants d'élémentaire peuvent partir seuls, sur autorisation parentale à 17h00 uniquement le mercredi et entre 13h30 et 14h sur le site de Vasteville le mercredi pour la MJ. **Un enfant de maternelle ne pourra être confié à un mineur.** Les animateurs peuvent demander le nom et le prénom de la personne qui vient chercher l'enfant ainsi que la carte d'identité pour la sécurité de tous.

Pour des raisons d'organisation et de qualité d'accueil, les arrivées ou départs échelonnés, en dehors des horaires prévus, doivent faire l'objet d'une demande préalable de la famille. Les espaces périscolaires sont fermés à clefs.

Les parents veilleront à ce que les enfants ne soient pas porteurs d'objets dangereux ou personnels, et/ou de valeur particulière, susceptibles d'être perdus. HVL ne pourrait être tenue pour responsable dans de tels cas.

- Il est interdit d'apporter sur les temps périscolaires tout objet dangereux (cutter, couteau, etc...).
- Il est interdit d'apporter des téléphones, tablettes, montres connectées, jeux vidéo... les animateurs sont en droit de confisquer et de redonner aux parents le soir.
- Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets personnels, en cas de perte ou de vol le service d'accueil périscolaire ne pourra être tenu pour responsable.
- Les enfants, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, gestes et paroles qui porteraient atteinte au personnel du service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.
- Dans certaines conditions critiques, dangereuses ou abusives, 3 avertissements peuvent être donnés à l'enfant. Les parents sont prévenus à chaque fois, au 3ème avertissement l'enfant est exclu des temps HVL pendant 1 semaine. Les avertissements se cumulent sur 1 cycle, avec remise à zéro au suivant.
- Les animateurs sont présents jusqu'à 18h30, il est impératif de faire attention aux horaires pour venir

chercher vos enfants sauf en cas d'exception d'un retard merci de prévenir le site dont votre enfant est présent.

Tout manquement au respect des dispositions du présent règlement pourra entrainer une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil périscolaire, après trois avertissements reçus.

ASSURANCE

Les enfants fréquentant les temps extrascolaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et recours, les protégeant des dommages qu'ils peuvent occasionner ou subir. Les familles fournissent chaque année les informations relatives à leur contrat d'assurance

LOI « INFORMATION ET LIBERTE »

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la direction éducation de La Hague et HVL.

EQUIPES ET COORDONNEES

SECRETARIAT

3 rue de l'église Ste Croix – Ste Croix Hague
50440 LA HAGUE
Tél : 02.33.10.21.21

Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00

LE BUREAU

Président : Mathias LEGUERRIER
Vice-Présidente : Elodie LEDUC
Trésorière : Nadia DOMONT
Secrétaire de Direction : Céline GOASCOZ
Directeur HVL : Axel DROCHON

LES SITES

Numéros à faire qu'en cas de retard le soir
Acqueville 02.33.21.38.72
Biville 02.33.10.05.70
Ste Croix 02.33.21.38.70
Vasteville 02.33.52.31.95



Mathias LEGUERRIER
Président de HVL